

VOEU N°DL20210128 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

VOEU DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL - SAINT-CHAMOND DOIT ACCUEILLIR LES RÉFUGIÉS AFGHANS QUI ONT TRAVAILLÉ AVEC LA FRANCE !

Mme Isabelle SURPLY expose ce qui suit :

A ce jour, nous pouvons affirmer qu'environ un millier d'hommes et de femmes natifs de l'Afghanistan ont travaillé avec la France et restent coincés là-bas, sous le joug taliban.

Zaher Shah, dernier roi d'Afghanistan mort en 1973, a fait construire 3 lycées à Kaboul, dont un lycée Français jusqu'à l'invasion communiste, beaucoup d'Afghans parlaient français, notamment les élites.

Et parce que les élites locales parlent français, les échanges linguistiques ont été peu à peu maîtrisés, améliorés, facilités.

En 2001, quand les Etats-Unis sont arrivés en Afghanistan, les difficultés de diversités des langues et des cultures étaient telles que seules les élites afghanes, grâce en partie à leur francophonie, étaient à même d'échanger avec les nations alliées. Cela constituait un réseau d'informations précieux pour les services français et donc utile aux services d'information américains.

A l'heure où la France ne cesse de demander pardon aux Harkis alors que la France n'est pas responsable de leur massacre en dépit de leur abandon, ne serait-il pas plus juste et plus humain d'accorder l'asile politique aux Afghans qui ont servi la France sur place ou dans des pays u dans les pays voisins en paix.

Alors que Gaël PERDRIAU, président de la métropole et maire de Saint-Etienne a déclaré accueillir sans condition un maximum de réfugiés possible, la mairie de Saint-Chamond a déclaré un non de principe, mais « regardera les situations de manière pragmatique ».

Aussi nous vous proposons que :

la Municipalité de Saint-Chamond s'illustre aujourd'hui en saisissant les autorités compétentes pour se porter candidate à l'accueil d'afghans (et leur famille) qui ont travaillé avec et pour la France dans la mesure des possibilités de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

Par 2 voix pour,

37 contre

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Christine POUILLOUX ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

REJETTE LE VŒU PRÉSENTÉ.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211005-20210128V-DE

